

**PROCÈS-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 AVRIL 2023**

---

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ, Maire.

**Présents** : LEMARIÉ Jean-Louis - BOUVET Thierry - BARTHELAIX Annick - MOLINE Cécile - DAVIERE Vincent - VIDECOQ Agnès - GUIVARCH Fabienne - RABINEAU Marie-Dominique.

**Excusée** : GANÉ Séverine (pouvoir donné à BOUVET Thierry)

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : MOLINE Cécile

**Ordre du jour** :

- Prêt TVA 28 500 euros Tranche optionnelle 1 Travaux église
- Devis Feu d'artifice 15 juillet et organisation des festivités
- Création d'un groupe « Sentinelles de forêt »
- Demande de création d'un « Parc détente » pour chiens au Jardin Anglais
- Information sur l'état d'avancement des travaux de l'église
- Jury du fleurissement : régional et communal
- Cérémonie du 08 mai
- Cérémonie accueil nouveaux habitants
- Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de la demande de la création d'un « Parc détente pour chiens » pour permettre l'étude et le chiffrage du dossier. La demande sera examinée lors du conseil municipal de juillet 2023.

**PROCES-VERBAL DU 28 MARS 2023** : Pas d'observations.

Présentation de Madame DERENNE Chantal, nouvelle secrétaire de mairie, en poste depuis le 20 avril 2023. Elle remplacera Madame PATRY Sylviane qui part à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**N°24042023-01**

**PRET TVA 28 500 EUROS TRANCHE OPTIONNELLE 1 -TRAVAUX EGLISE - :**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune ne récupère la TVA en investissement qu'en année N+2 et qu'il est nécessaire d'avoir recours à un prêt TVA de 28 500 euros pour pallier à l'avance de TVA de la tranche optionnelle n°1 des travaux de restauration de l'église. Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les propositions du Crédit Agricole aux caractéristiques suivantes :

- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 2,908%), durée de 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital, paiement trimestriel des intérêts, taux de départ E3MM+0,70%, soit à ce jour 3,608%. Frais de dossier : 150 euros
- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 12 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 3,653%), 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital, paiement annuel des intérêts, E12MM+0,70%, soit à ce jour 4,353%\*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition suivante du Crédit Agricole de financement Court Terme de TVA d'un montant de 28 500 euros :**

- Prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné (valeur de l'index à ce jour : 2,908%), durée de 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital, paiement trimestriel des intérêts, taux de départ E3MM+0,70%, soit à ce jour 3,608%. Frais de dossier : 150 euros

**et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le contrat afférent à ce prêt CT TVA.**

**N°24042023-02**

**DEVIS FEU D'ARTIFICE ET ORGANISATION DES FESTIVITES :**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le devis proposé par la société « Plein Ciel » pour le feu d'artifice du 15 juillet, qui s'élève à 1 550,00 euros TTC (même tarif qu'en 2022). La prestation proposée est sensiblement identique à celle proposée l'an passé avec la même durée. Il sera à nouveau spécifié à l'artificier de veiller à ce qu'il n'y ait pas de retombées sur le public.

La batterie-fanfare de Loué (musiciens et majorettes) a été sollicitée comme les années précédentes. Leurs conditions de participation sont les suivantes :

- Pas de participation au transport
- Cachet de la prestation : 450 euros
- Boissons et casse-croute pour chaque participant

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **accepte le devis proposé par la société « PLEIN CIEL » pour le feu d'artifice du 15 juillet qui s'élève à 1 550,00 euros TTC et autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le devis.**
- **Accepte la proposition de la batterie-fanfare de Loué pour un cachet de 450 euros.**

Le programme des festivités du samedi 15 juillet est ainsi arrêté :

Dépôt de gerbe au monument aux Morts à 18 heures

Repas du Comité des Fêtes à partir de 19 heures 30 sur la place du Guesclin, suivi de la retraite aux flambeaux vers 22 heures et du feu d'artifice à 23 heures. Prévoir un arrêté de circulation et vérifier les lampions. Pour des raisons de sécurité, les flambeaux ne seront pas distribués mais remis à des personnes désignées (comité des fêtes...) et les lampions seront, comme en 2022, équipés de Led.

**CREATION D'UN GROUPE « SENTINELLES DE FORET » :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental a lancé une opération « sentinelles de la forêt » destinée à compléter les mesures préventives déjà en place, afin d'agir au plus vite sur les départs de feu de forêt.

Une signalétique relative au dispositif départemental a été mise en place aux abords de chaque massif forestier et cela concerne pour ASNIERES : Les bois de « Moulinvieux » et ceux situés sur la route vers Auvers le Hamon. Il convient de nommer 3 ou 4 personnes bénévoles qui seront en charge de veiller et prévenir le SDIS à la détection feux de forêts. Les personnes nommées dans ce groupe suivront une formation au SDIS et signeront une charte avec la communauté de Communes de Sablé sur Sarthe.

Monsieur Le Maire ajoute qu'il a contacté plusieurs personnes et que 3 ont accepté cette mission.

**Le conseil municipal prend acte.**

**INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE :**

Monsieur Le Maire donne un état d'avancement des travaux de restauration de l'église. Les derniers vitraux ont été posés le 24 avril. Il reste pour la première tranche le démoussage, la pose de gouttières et le raccordement des eaux pluviales pour leur évacuation.

Une convention de servitude sera établie avec le propriétaire du terrain concerné

La Tranche Optionnelle 1, qui concerne la sacristie, est lancée et se clôturera pour fin juin.

La Tranche Optionnel 2 a débuté avec la dépose des pavés. Nous devons prévenir l'assurance communale pour le stockage des pavés.

**JURY DU FLEURISSEMENT :**

**Communal :**

Le jury passera sur la commune dans les premiers jours de JUIN. Contacter 3 personnes extérieures pour être membres du jury. Une lettre d'information sera envoyée aux Asniérois pour annoncer le passage du

jury du fleurissement communal ainsi que la journée de bénévolat qui se déroulera le samedi 03 juin en préparation du jury régional.

### **Régional :**

Le jury du fleurissement régional passera entre le 1<sup>er</sup> juin et le 10 juillet 2023. Le parcours a été identifié avec la commission environnement-fleurissement : présentation de la commune avant déambulation dans les rues et mise en valeur des zones différenciées, zones humides, cimetière, paillage, gestion de l'eau, haies classées... Monsieur Le Maire informe de la participation de M. GAUDIN Guillaume à cette visite pour apporter son expertise et valoriser son travail.

La date précise de la rencontre sera diffusée aux membres de la commission environnement et aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent participer dès qu'elle sera communiquée.

**CEREMONIE DU 08 MAI** : La cérémonie aura lieu le Lundi 08 mai avec le dépôt de gerbe au monument aux Morts à 11 heures 30, suivi d'un vin d'honneur servi au Relais d'été.

**CEREMONIE D'ACCUEIL NOUVEAU HABITANTS** : Comme l'an passé, il est proposé de reconduire l'opération « Accueil des nouveaux habitants » et la date du samedi 03 juin à 16 heures est préconisée.

**Le conseil municipal décide d'organiser cette cérémonie d'accueil le samedi 03 juin à 16 heures avec le même programme que l'an passé : Présentation d'ASNIERES SUR VEGRE puis visite du village clôturée par un verre de l'amitié à la salle du conseil.**

### **AFFAIRES DIVERSES**

- **Cimetière** :

Nous transférons tout l'historique papier du cimetière sur informatique avec l'installation du logiciel Gescime vendredi 28 avril 2023.

Monsieur le Maire propose une réflexion sur le cimetière notamment pour les crémations.

Actuellement il reste 3 cases de columbarium et 1 caverne disponibles. Que rajoutons nous et à quel endroit ?

Il faut également repenser à la mise en valeur du jardin du souvenir. Un RDV sera pris avec les Pompes Funèbres pour étudier les différentes possibilités d'aménagement.

- **Clos du Verger** : Demande d'un habitant au Clos du Verger sur la sécurité à la sortie du lotissement. Les élus se déplaceront pour voir si problème d'élagage.
- **Bar des Anglais** : Le panneau va être posé.
- **Arbre Place du Guesclin** : Le mûrier à feuilles de platane reste, pour le moment, planté dans un box afin de suivre son développement.
- **Déclaration des propriétés** : une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal concernant l'obligation de déclarer avant le **30 juin 2023** les biens à usage d'habitation par tous les propriétaires. Une obligation valable pour les particuliers et les entreprises.
- **Pot de départ** : Un pot de départ sera organisé le vendredi 07 juillet 2023 à partir de 19h00 salle de la Marbrerie pour la retraite de Madame PATRY Sylviane secrétaire de mairie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Mardi 30 Mai 2023 à 20 heures 00**.

La séance est close à 22 heures 10.

Monsieur Le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de la légalité de la Sous-Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.